

On lit dans le Morning Post.

Les hommes politiques anglais feraient bien d'étudier la marche des événements en France non pas seulement avec intérêt, qu'excite natu-

SENAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du jeudi 8 février 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

Rapport de M. Allou

M. ALLOU : J'ai l'honneur de déposer sur la tribune le rapport de la commission.

VOIX A DROITE : Lisez ! lisez !

M. ALLOU : Messieurs, votre commission a étudié attentivement le projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à la situation des membres de familles qui ont résidé en France.

M. ALLOU : Messieurs, votre commission a étudié attentivement le projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à la situation des membres de familles qui ont résidé en France.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 8 février.

PRÉSIDENCE DE M. BUISSON.

La séance est ouverte à 3 heures.

Demission d'un député

M. BUISSON annonce la démission de M. Teillard, député de Lot.

L'emprunt de la ville de Lille

La Chambre adopte le projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille (Nord) à emprunter une somme de 2 millions de francs et à s'imposer extraordinairement.

Projets d'intérêt local

La Chambre adopte un grand nombre de projets d'intérêt local, portés à l'ordre du jour.

La loi municipale

La Chambre passe à la discussion de la loi de délimitation des communes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 8 février.

PRÉSIDENCE DE M. BUISSON.

La séance est ouverte à 3 heures.

Demission d'un député

M. BUISSON annonce la démission de M. Teillard, député de Lot.

L'emprunt de la ville de Lille

La Chambre adopte le projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille (Nord) à emprunter une somme de 2 millions de francs et à s'imposer extraordinairement.

Projets d'intérêt local

La Chambre adopte un grand nombre de projets d'intérêt local, portés à l'ordre du jour.

La loi municipale

La Chambre passe à la discussion de la loi de délimitation des communes.

Le ministre de la marine

Paris, 8 février.

On parle beaucoup de l'amiral Troussard pour le portefeuille de la marine.

Des ministres prévoyants

Paris, 8 février.

Nous avons annoncé hier que M. le ministre de la guerre se pressait de pourvoir aux commandements des corps d'armée vacants.

La conférence des deux présidents

Paris, 8 février.

Les journaux mentionnent le bruit que M. Grévy appellerait M. Brisson, dans la journée, pour conférer sur la situation.

La droite du Sénat

Paris, 8 février.

La droite du Sénat s'est réunie après la séance et a décidé de ne pas intervenir dans la discussion des lois d'octroi.

La gauche républicaine

Paris, 8 février.

Plusieurs membres de la gauche républicaine du Sénat se sont réunis après la séance, parmi lesquels MM. Barthélemy-Saint-Hilaire et Léon Say.

Une manifestation hostile au Sénat

Paris, 8 février.

Certains individus, dit le Figaro, répandent le bruit dans les cafés du boulevard, qu'une manifestation hostile se produirait aux alentours du Sénat demain.

Nos diplomates

Paris, 8 février.

Voici, d'après le Journal de l'Est, quel serait le sens de la lettre par laquelle M. le comte Duchâtel vient de donner sa démission d'ambassadeur à Vienne.

Le prochain mouvement judiciaire

M. Dreyfus, garde des sceaux, doit faire paraître, aujourd'hui ou demain, un mouvement judiciaire par lequel seront nommés :

Nominations dans la marine

M. de Malby, ministre de la marine, par lettre adressée au président de la République, a nommé comme contre-amiral :

La désorganisation militaire

Paris, 9 fév.

On lit dans la France :

Le général Farre, gouverneur militaire de Lyon

Paris, 8 février.

Il est question de la nomination du général Farre au commandement du corps d'armée de Lyon.

Le successeur du cardinal Donnet

Paris, 8 février.

Nous savons qu'un nouveau candidat à l'archevêché de Bordeaux a été désigné à M. le ministre de l'intérieur et des cultes, ce candidat serait Mgr de Lamoignon, archevêque d'Auch.

La police de sûreté

Paris, 8 février.

La police de sûreté fait surveiller, en ce moment, plusieurs officiers des régiments de la garnison de Paris.

Une manifestation à St-Malo

St-Malo, 8 fév.

Aujourd'hui on plaiderait sur l'extirpation du cercle catholique, afin d'y installer des écoles laïques. Plusieurs jurés ont protesté.

NOUVELLES DIVERSES

La crise ministérielle

L'Éclair assure que demain soir, aussitôt le rejet par le Sénat du projet de loi contre les princes, tous les ministres remettront leur démission entre les mains du président de la République.

Le refus de M. Ferry

Paris, 8 février.

On assure que M. J. Ferry n'acceptera pas la mission de former un nouveau cabinet.

M. Grévy et ses ministres

Paris, 8 février.

Dans une entrevue qu'il a eue hier avec le ministre de la justice, M. Grévy s'est montré assez mécontent de l'attitude prise par le cabinet, sans être assuré que les deux Chambres voteront le projet Fabre.

A l'Élysée

Paris, 8 février.

M. le président de la République a reçu hier, à l'Élysée, plusieurs personnes politiques faisant partie des deux Chambres.

Les députés irlandais en prison

Dublin, 8 février.

En vertu du jugement du tribunal de la reine, rendu le 21 janvier, M. Michel Davitt a été arrêté ce matin et conduit à la prison de Kilmainham pour y faire les six mois de prison auxquels il a été condamné.

Les événements d'Irlande

Dublin, 8 février.

Le jury ayant rendu un verdict de culpabilité, Dowling, qui était accusé de tentative d'assassinat sur l'officier de police Cox, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Pour le repos de l'âme de Pie IX

Rome, 8 fév.

Un service solennel pour l'âme de Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX a été célébré ce matin à la chapelle Sixtine, en présence du pape, des cardinaux, de la prairie, du corps diplomatique, de la noblesse romaine et d'une nombreuse assistance.

Le cardinal doyen a chanté la messe solennelle

N. S. P. le Pape a donné l'absoute.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

INSTALLATION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Hier jeudi, à trois heures, a eu lieu l'installation de M. Achille Defrenne, nouveau président du Tribunal de Commerce de Roubaix, successeur de M. Edouard Ferrier, et de M. Catelain, procureur de la République.

Après que le tribunal fut entré en audience, M. Edouard Ferrier, président sortant d'exercice, a l'exposé suivant :

Messieurs, Desirant me conformer à l'usage généralement admis dans les tribunaux de commerce, j'ai l'honneur de vous adresser l'exposé des travaux du tribunal pendant l'exercice 1881-82.

ANNÉE 1881. — Au 31 décembre 1881 il restait à juger 61 causes. — Il en a été inscrit pour l'exercice 1881, 814. — Soit un total de 875.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 78. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 112. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 68. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 125. — Terminées après jugement préparatoire, 13. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1882, 24. — Nombre égal, 875.

Il a été rendu en outre 175 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 35 actes de sociétés dont 25 en nom collectif, 5 en commandite simple et quatre anonymes.

Le nombre des dissolutions de sociétés a été de 52.

Il a été déclaré 40 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents ; 3 ont été terminées par concordat, 8 par abandon d'actif, 29 par suite de l'insuffisance de l'actif et 1 a été rapporté.

ANNÉE 1882. — Au 31 décembre 1881, il restait à juger 35 causes. Il en a été inscrit pour l'exercice 1882, en 1882, 931. — Soit un total de 966.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 82. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 105. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 83. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 187. — Terminées après jugement préparatoire, 91. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1882, 24. — Nombre égal, 966.

Il a été rendu en outre, 201 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 27 actes de sociétés dont 22 en nom collectif, 4 en commandite simple et un anonyme.

Le nombre des dissolutions de société a été de 17.

Il a été déclaré 53 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents.

5 ont été terminées par concordat par abandon d'actif, 29 après union, 19 par insuffisance d'actif et 3 ont été rapportées.

ANNÉE 1883. — Au 31 décembre 1882, il restait à juger 29 causes. Il en a été inscrit pour l'exercice 1883, 931. — Soit un total de 960.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 82. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 105. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 83. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 187. — Terminées après jugement préparatoire, 91. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1883, 24. — Nombre égal, 960.

Il a été rendu en outre, 201 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 27 actes de sociétés dont 22 en nom collectif, 4 en commandite simple et un anonyme.

Le nombre des dissolutions de société a été de 17.

Il a été déclaré 53 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents.

5 ont été terminées par concordat par abandon d'actif, 29 après union, 19 par insuffisance d'actif et 3 ont été rapportées.

ANNÉE 1884. — Au 31 décembre 1883, il restait à juger 29 causes. Il en a été inscrit pour l'exercice 1884, 931. — Soit un total de 960.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 82. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 105. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 83. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 187. — Terminées après jugement préparatoire, 91. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1884, 24. — Nombre égal, 960.

Il a été rendu en outre, 201 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 27 actes de sociétés dont 22 en nom collectif, 4 en commandite simple et un anonyme.

Le nombre des dissolutions de société a été de 17.

Il a été déclaré 53 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents.

5 ont été terminées par concordat par abandon d'actif, 29 après union, 19 par insuffisance d'actif et 3 ont été rapportées.

ANNÉE 1885. — Au 31 décembre 1884, il restait à juger 29 causes. Il en a été inscrit pour l'exercice 1885, 931. — Soit un total de 960.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 82. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 105. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 83. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 187. — Terminées après jugement préparatoire, 91. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1885, 24. — Nombre égal, 960.

Il a été rendu en outre, 201 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 27 actes de sociétés dont 22 en nom collectif, 4 en commandite simple et un anonyme.

Le nombre des dissolutions de société a été de 17.

Il a été déclaré 53 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents.

5 ont été terminées par concordat par abandon d'actif, 29 après union, 19 par insuffisance d'actif et 3 ont été rapportées.

ANNÉE 1886. — Au 31 décembre 1885, il restait à juger 29 causes. Il en a été inscrit pour l'exercice 1886, 931. — Soit un total de 960.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 82. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 105. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 83. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 187. — Terminées après jugement préparatoire, 91. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1886, 24. — Nombre égal, 960.

Il a été rendu en outre, 201 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 27 actes de sociétés dont 22 en nom collectif, 4 en commandite simple et un anonyme.

Le nombre des dissolutions de société a été de 17.

Il a été déclaré 53 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents.

5 ont été terminées par concordat par abandon d'actif, 29 après union, 19 par insuffisance d'actif et 3 ont été rapportées.

ANNÉE 1887. — Au 31 décembre 1886, il restait à juger 29 causes. Il en a été inscrit pour l'exercice 1887, 931. — Soit un total de 960.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 82. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 105. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 83. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 187. — Terminées après jugement préparatoire, 91. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1887, 24. — Nombre égal, 960.

Il a été rendu en outre, 201 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 27 actes de sociétés dont 22 en nom collectif, 4 en commandite simple et un anonyme.

Le nombre des dissolutions de société a été de 17.

Il a été déclaré 53 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents.

5 ont été terminées par concordat par abandon d'actif, 29 après union, 19 par insuffisance d'actif et 3 ont été rapportées.

ANNÉE 1888. — Au 31 décembre 1887, il restait à juger 29 causes. Il en a été inscrit pour l'exercice 1888, 931. — Soit un total de 960.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 82. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 105. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 83. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 187. — Terminées après jugement préparatoire, 91. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1888, 24. — Nombre égal, 960.

Il a été rendu en outre, 201 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 27 actes de sociétés dont 22 en nom collectif, 4 en commandite simple et un anonyme.

Le nombre des dissolutions de société a été de 17.

Il a été déclaré 53 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents.

5 ont été terminées par concordat par abandon d'actif, 29 après union, 19 par insuffisance d'actif et 3 ont été rapportées.

ANNÉE 1889. — Au 31 décembre 1888, il restait à juger 29 causes. Il en a été inscrit pour l'exercice 1889, 931. — Soit un total de 960.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 82. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 105. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 83. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 187. — Terminées après jugement préparatoire, 91. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1889, 24. — Nombre égal, 960.

Il a été rendu en outre, 201 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 27 actes de sociétés dont 22 en nom collectif, 4 en commandite simple et un anonyme.

Le nombre des dissolutions de société a été de 17.

Il a été déclaré 53 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents.

5 ont été terminées par concordat par abandon d'actif, 29 après union, 19 par insuffisance d'actif et 3 ont été rapportées.

ANNÉE 1890. — Au 31 décembre 1889, il restait à juger 29 causes. Il en a été inscrit pour l'exercice 1890, 931. — Soit un total de 960.

Ces affaires ont eu les solutions suivantes :

— Terminées par jugements contradictoires en premier ressort, 82. — Terminées par jugements contradictoires en dernier ressort, 105. — Terminées par jugements de défaut en premier ressort, 83. — Terminées par jugements de défaut en dernier ressort, 187. — Terminées après jugement préparatoire, 91. — Terminées sans avoir fait l'objet d'un jugement, 232. — Affaires restant à juger au 31 décembre 1890, 24. — Nombre égal, 960.

Il a été rendu en outre, 201 jugements en matière de faillite et en toute autre matière.

Dans cette même année, il a été déposé 27 actes de sociétés dont 22 en nom collectif, 4 en commandite simple et un anonyme.

Le nombre des dissolutions de société a été de 17.

Il a été déclaré 53 faillites et il en restait 16 à régler des exercices précédents.

5 ont été terminées par concordat par abandon d'actif, 29 après union, 19 par insuffisance d'actif et 3 ont été rapportées.

La Ville ait-elle fait régier l'indemnité qui lui est due.

Orléans, 8 février.

« Je me suis adressé à M. le maire de la Ville, pour lui faire connaître que, par suite de la suppression de la Ville, j'ai droit à une indemnité de 100,000 francs. Je lui ai remis un état de ma situation, et je lui ai demandé de vouloir bien me faire connaître si elle était en mesure de me payer cette somme. Elle m'a répondu qu'elle n'était pas en mesure de le faire, et qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au conseil municipal pour qu'il prit une décision à cet égard. Je lui ai répondu que, si elle n'était pas en mesure de me payer cette somme, elle devait au moins me faire connaître la date à laquelle elle serait en mesure de le faire. Elle m'a répondu qu'elle allait s'adresser au